

## Bâtiment résidentiel existant

Numéro:

20150524002501

24/05/2015 Établi le :

Validité maximale: 24/05/2025

Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement

moyens

Performance des installations de chauffage

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

insuffisante satisfaisante bonne

Système de ventilation

partiel

Utilisation d'énergies renouvelables

insufficance satisfaisante



### Logement certifié

Rue: Chaussée de Louvain n°:71

Localité: Hamme-Mille CP: 1320

Certifié comme : Maison unifamiliale

Date de construction : Inconnue



# Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de ......68 121 kWh/an

Surface de plancher chauffé : ......195 m²

Consommation spécifique d'énergie primaire : ...... 350 kWh/m².an



0 - E - < 45 A+

45 < E. S 85

Exigences PEB

Réglementation 2010

Performance moyenne du parc immobilier wallon en 2010

170 < 6 × 255 255 < Epec ≤ 340

340 < Epe ≤ 425

# Certificateur agréé n° CERTIF-P1-00341

Nom / Prénom : VAN STEYVOORT Michaël

Adresse: Avenue de l'Equerre

nº: 20 boîte: 101

Localité: Louvain-la-Neuve CP: 1348

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23oct.-2014. Version du logiciel de calcul 2.1.1.

Date: 24/05/2015

absent

350

Signature:

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



### Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 20150524002501

24/05/2015 Établi le : Validité maximale: 24/05/2025



### Volume protégé

Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhaite protéger des déperditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bătiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

#### Description par le certificateur

Le volume protégé inclut tout le rez et l'étage, ainsi que les locaux chauffés du sous-sol (hors local chaufferle).

Le volume protégé de ce logement est de 516 m<sup>3</sup>

### Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 150 cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprimée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> (exprimées en kg/m².an).

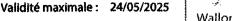
La surface de plancher chauffée de ce logement est de 195 m<sup>2</sup>



## Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 20150524002501

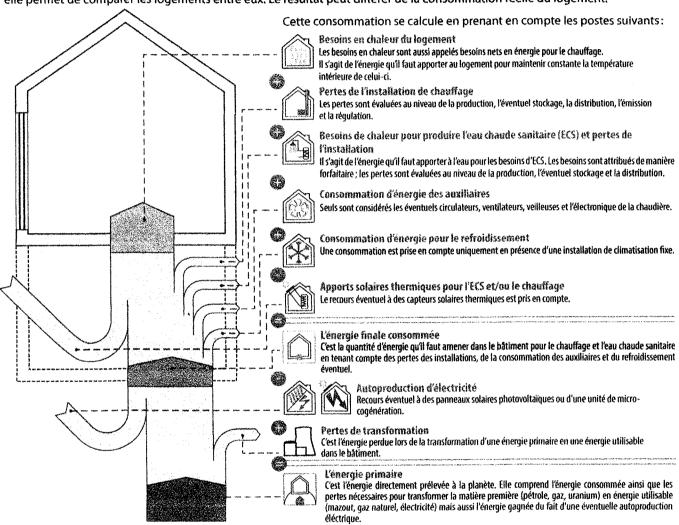
Établi le : 24/05/2015





### Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.



#### L'électricité: une énergie qui pèse lourd sur la performance énergétique du logement. À l'inverse, en cas d'auto-production d'électricité (via panneaux Pour 1kWh consommé dans un logement, il faut 2,5 kWh d'énergie photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au donc importantes, elles s'élèvent à 1,5 kWh. niveau des centrales électriques. EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE Panneaux photovoltaïques - 1 000 kWh Consommation finale en chauffage 10 000 kWh - 1 500 kWh Pertes de transformation évitées Pertes de transformation 15 000 kWh Économie en énergie primaire - 2 500 kWh Consommation en énergie primaire 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois...) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.



# Certificat de Performance Énergétique (PEB) **Bâtiment résidentiel existant**

Numéro:

20150524002501

Établi le : 24/05/2015 Validité maximale : 24/05/2025



### Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.

|                             |  | and the state of t | kWh/an               |
|-----------------------------|--|--|----------------------|
|                             | Besoins en chaleur<br>du logement  |  | 41 785               |
|                             | Pertes de l'installation<br>de chauffage   |  | 19 576               |
|                             | Besoins de chaleur pour produire<br>l'eau chaude sanitaire (ECS)<br>et pertes de l'installation  |  | 2 265                |
|                             | Consommation d'énergie<br>des auxillaires  |  | 439                  |
|                             | Consommation d'énergie<br>pour le refroidissement  |  | 0                    |
|                             | Apports solaires thermiques<br>pour l'ECS et/ou le chauffage   |  | 0                    |
|                             | Consommation finale  |  | 64 065               |
|                             | Autoproduction d'électricité   |  | 0                    |
| П                           | Pertes de transformation des postes<br>ci-dessus consommant de l'électricité   |  | 4 056                |
|                             | Pertes de transformation évitées<br>grâce à l'autoproduction d'électricité   |  | 0                    |
|                             | Consommation annuelle d'énergie<br>primaire du logement<br>Elle est le résultat du cumul des postes ci-dessus  |  | <b>68 121</b> kWh/an |
| ***                         | Surface de plancher chauffée   |  | 195<br>m²            |
| ere et greez Strine gestral | Consommation spécifique d'énergie primaire du logement (Espec)<br>Elle est obtenue en divisant la consommation annuelle par la surface de plancher<br>chauffée.Cette valeur permet une comparaison entre logements indépendamment<br>de leur taille. | 340 < E <sub>Get</sub> ≤ 425 E<br>Ce logement obtient une dasse E  | 350 kWh/m².an        |



## Bâtiment résidentiel existant

Numéro:

20150524002501

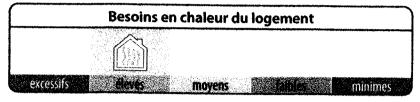
Établi le : Validité maximale: 24/05/2025

24/05/2015



### Descriptions et recommandations -1-

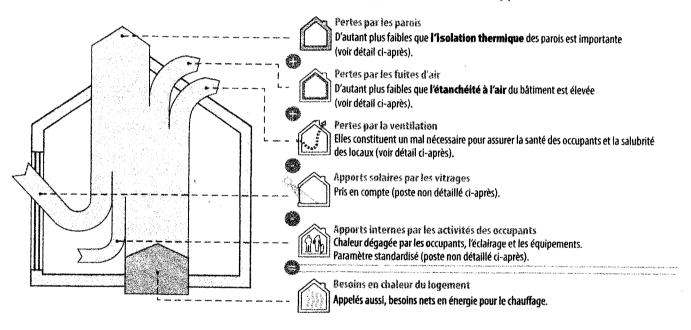
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation existante.





**Besoins nets** en énergie (BNE) par m<sup>2</sup> de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.



|  | Perte   | s par les parois   |   | ces renseignées sont mesarées sulvant<br>illecte des données défini par l'Administration. |
|--|---|--|---|---|
| Туре   |   | Dénomination   | Surface   | Justification   |
|  |   | entant un très bon niveau d'isol<br>thermique des parois est compara |   | ces de la réglementation PEB 2014.  |
|  | F4  | Fen BDV > 2000   | 13,4 m²   | Double vitrage haut rendement - U <sub>g</sub> = 1,1<br>W/m².K<br>Châssis bois            |
| Militarkonstitutus, makai paka tajak tajak tajak tajak | The second se |  | 如此实现的是一种的,我们就是一个一个,我们就是一个一个,我们就是一个一个,我们就是一个一个,我们们就是一个一个,我们们们的,我们们们们们的,我们们们们们们们们 | suite →   |



# Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20150524002501

Établi le : 24/05/2015 Validité maximale : 24/05/2025



## Descriptions et recommandations -2-

|            | Perter      | sparles parois-suite <sub>le</sub>   | Les surfai<br>protocole de co  | ces renseignées sont mesurées sulvant<br>bliecte des données défini par l'Administration. |
|------------|-------------|--|--|---|
| Туре       |             | Dénomination   | Surface  | Justification   |
| 2 Paroi    | s avec      | un bon niveau d'isolation  |  |   |
| La perforn | nance       | thermique des parois est comparab  | le aux exigen  | ces de la réglementation PEB 2010.  |
|            | МЗ          | Parois latérales chien-assis   | 4,4 m²   | Laine minérale (MW), 7 cm   |
|            | Р3          | Plancher sur ext   | 7,1 m²   | Laine minérale (MW), épaisseur inconnue   |
|            |             | isolation insuffisante ou d'épaiss   |  | e<br>ir vérifié le niveau d'isolation existant).  |
|            | Т1          | Toitures inclinées   | 46,8 m²  | Laine minérale (MW), 7 cm   |
|            | T2          | Plafond combles  | 49,6 m²  | Laine minérale (MW), 7 cm   |
|            | F3          | 'Fen BDV   | 9,5 m²   | Double vitrage ordinaire - (U <sub>g</sub> = 3,1 W/m².K)<br>Châssis bois                  |
| 1          |             | isolation  |  |   |
| Recomm     | andati<br>T | ons : à isoler.  |  |   |
|            | M1          | Façade ancienne partie   | 136,4 m <sup>2</sup>   |   |
|            | M4          | Murs contre caves  | 46,1 m²  |   |
|            | P1          | Plancher sur sol   | 46,2 m²  |   |
|            | P2          | Plancher sur caves   | 34,4 m²  |   |
| -          |             | and the second section of the second section of the second | Constitution Constitution of the original property (September 1994) with the constitution of the constitut | suite →   |



# Certificat de Performance Énergétique (PEB) **Bâtiment résidentiel existant**

20150524002501 Numéro:

Établi le : 24/05/2015

Validité maximale: 24/05/2025



### Descriptions et recommandations -3-

|      | Perte | s par les parois - suite  |                    | es renselgnées sont mesurées suivant<br>liecte des données défini par l'Administration. |
|------|-------|---|--------------------|---|
| Туре |       | Dénomination  | Surface            | Justification   |
|      | F1    | Porte entrée  | 2,0 m <sup>2</sup> | Panneau non isolé non métallique<br>Châssis bois  |
|      | F2    | Porte entrée sous-sol   | 1,7 m²             | Panneau non isolé non métallique<br>Châssis bois  |
|      | F5    | Fen BSV   | 5,0 m²             | Simple vitrage - (U <sub>g</sub> = 5,7 W/m².K)<br>Châssis bois                          |
|      | F6    | porte cave  | 1,5 m²             | Panneau non isolé non métallique<br>Châssis bois  |
| _    |       | la présence d'isolation est incolons : à isoler (si nécessaire après av |                    | eau d'isolation existant).  |
|      | M2    | Façade extension  | 56,9 m²            | Aucune preuve existante acceptable d'un éventuel isolant dans la coulisse du mur.       |



# Certificat de Performance Énergétique (PEB) **Bâtiment résidentiel existant**

20150524002501 Numéro: 24/05/2015 Établi le :

Validité maximale: 24/05/2025



# Descriptions et recommandations -4-

| Pertes par les fuites d'air  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
| Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est rèduite.   |  |  |  |  |
| Réalisation d'un test d'étanchéité à l'a   | air  |  |  |  |
| Mon: valeur par défaut: 12 m³/h.m □ Oui  | <b>,</b> <sup>2</sup>  |  |  |  |
| Recommandations: L'étanchéité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement, au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe. |  |  |  |  |
|  | garramakki (iliga) un vilka dangka e egum makagiki (gan egum makekan elektrika) dangkan kidalan un unun sada un kanan sadak unun sadak en unun | والمرافقة المرافقة ا | as (C.) per notices in a graph and Colorisa fra graph is the colorisa fra fra fra fra fra fra fra fra fra fr |  |
| Pertes per ventilation   |  |  |  |  |
| l'air extérieur, ce qui inévitablement i<br>dimensionné et installé permet de ré<br>de chaleur.<br>Votre logement n'est équipé que d'ui<br>En complément de ce système, une a  | nécessaire de remplacer l'air intérieur vic<br>nduit des pertes de chaleur. Un système<br>duire ces pertes, en particulier dans le ca<br>n système de ventilation partiel ou très p<br>ération suffisante est nécessaire, par sin<br>ation, des pertes par ventilation sont cor  | age ventilation coi<br>as d'un système D<br>partiel (voir plus lo<br>aple ouverture des                        | avec récupération  |  |
| Système D avec Ventilation Preuves acceptables caractérisant la qualité d'execution  |  |  |  |  |
| M Non ☐ Oul  | ☑ Non<br>☐ Oui   | ☑ Non<br>☐ Oui   | opheren der Jalan jeunste der Anderson der                               |  |
|  | lobale des pertes de ventilation   | ka ngalungan dan saman da saman ka saman ka saman da saman da saman ka saman da saman da saman da saman da sam | 0%   |  |



## Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 20150524002501

Établi le : 24/05/2015

Validité maximale: 24/05/2025



### Descriptions et recommandations -5-

| Performance des installations de chauffage                   | Pe       |
|--|----------|
|  |          |
| mediocre <b>insuffisante satisfaisante poorie</b> excellente | mediocre |

Rendement global en énergie primaire

| inst.                   | sllation de Chauffaga central   |  |
|-------------------------|---|--|
| Production              | Chaudière, mazout, non à condensation, présence d'un label reconnu, date de fabrication : après<br>1990, régulée en T° variable (thermostat d'ambiance commandant le brûleur) |  |
| Distribution            | Entre 2 et 20 m de conduites non-isolées traversant des espaces non chauffés  |  |
| Emission/<br>régulation | Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques Présence d'un thermostat d'ambiance   |  |
|                         |   |  |

#### **Recommandations:**

Le certificateur a constaté que des conduites de chauffage situées en dehors des locaux chauffés ne sont pas isolées. Il est recommandé de les isoler afin d'éviter des dépenditions de chaleur inutiles.



Numéro: 20150524002501

Établi le : 24/05/2015 Validité maximale: 24/05/2025



### Descriptions et recommandations -6-

# Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Rendement alobal en énergie primaire

| Ÿ   | 14 3 |     | 14 |
|-----|------|-----|----|
|     |      | ~~  | Ų, |
| 81  | (    |     |    |
|     | (44) | r-6 | Н  |
|     | ĺ    | -45 | i  |
| 291 |      |     | JĘ |

### incellations d'eau cheude senfaire

(1) Installation d'eau chaude sanitaire : Eau chaude sanitaire 2

| Production   | Production avec stockage par résistance électrique  |
|--------------|---|
| Distribution | Bain ou douche, entre 1 et 5 m de conduite<br>Bain ou douche, entre 1 et 5 m de conduite<br>Bain ou douche, plus de 5 m de conduite |

### Recommandations (1):

Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.

(2) Installation d'eau chaude sanitaire : Eau chaude sanitaire 1

| Production   | Production avec stockage par résistance électrique |
|--------------|--|
| Distribution | Evier de cuisine, moins de 1 m de conduite         |

### Recommandations (2)

Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.



## Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 20150524002501

Établi le : 24/05/2015

Validité maximale: 24/05/2025



### Impact sur l'environnement

Le CO<sub>2</sub> est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de CO<sub>2</sub>.

Émission annuelle de CO, du logement

17 086 kg CO<sub>2</sub>/an

Surface de plancher chauffée

195 m<sup>2</sup>

Émissions spécifiques de CO,

88 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an

1000 kg de CO<sub>2</sub> équivalent à rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

### Pour aller plus loin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un audit énergétique dans le cadre de la procédure d'avis énergétique (PAE2) mise en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier. L'audit permet également d'activer certaines primes régionales (voir ci-dessous).



Le certificat PEB peut servir de base à un audit énergétique.

#### Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via : - un certificateur PEB

- les guichets de l'énergie
- le site portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- la liste des certificateurs agréés:
- · les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

### Données complémentaires

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référence du permis : NÉANT

Prix du certificat : 250 € TVA comprise